

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 13 septembre 2013

**Service instructeur**  
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2013-8-6-1

**Service consulté**

**C252**

**INSERTION PAYSAGERE DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES**

Résumé : Les communes d'ATTENSCHWILLER, HOLTZWIHR et DURLINSDORF ont sollicité une aide financière départementale pour leur projet d'insertion paysagère de lignes électriques et téléphoniques. L'éligibilité de leur dossier a été examinée respectivement lors des réunions du 17 octobre 2012, 22 mai 2012 et 25 juin 2013 de la Commission de Programmation de Travaux, puis validée les 13 novembre 2012, 30 mai 2012 et 26 juin 2013 par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne. Selon la convention de partenariat, signée le 23 janvier 2012 entre le Département du Haut-Rhin, Electricité Réseau Distribution France (E.R.D.F.) et France Télécom, la subvention totale de la part du Département s'élèverait au maximum à 37 137 €.

Les trois communes figurant dans la liste jointe en annexe ont sollicité une aide financière départementale pour leur projet d'insertion paysagère de lignes électriques et téléphoniques.

Des visites de terrain ont permis d'appréhender l'opportunité des projets, eu égard aux critères de la convention départementale signée avec les différents partenaires.

L'éligibilité de ces projets a été vérifiée lors des réunions de la Commission de Programmation des Travaux des 17 octobre 2012, 22 mai 2012 et 25 juin 2013. La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de vie et de la Montagne, réunie les 13 novembre 2012, 30 mai 2012 et 26 juin 2013, a validé cet avis technique.

Les communes ont transmis, entre-temps, les justificatifs nécessaires pour attester du démarrage effectif des travaux.

Par conséquent, je vous propose de leur accorder une aide financière d'un montant total de 37 137 € pour leur projet d'insertion paysagère des lignes électriques et téléphoniques.

Le versement de la subvention départementale sera effectué en un seul paiement à la fin des travaux sur la base des factures et d'un récapitulatif présentés par les communes et visés par la Trésorerie.

Les crédits seront prélevés sur le Programme C252 - Chapitre 204 - Fonction 71 - Nature 204142.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke that extends to the right.

Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 SEPTEMBRE  
2013

**Insertion des réseaux électriques et téléphoniques  
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
IRE03852	<b>ATTENSCHWILLER</b> Insertion de lignes électriques et téléphoniques rue Michelet	58 231,00	20%	11 646,00
IRE03871	<b>DURLINSDORF</b> Insertion de lignes électriques et téléphoniques rue du sculpteur Enderlin	65 384,00	20%	13 077,00
IRE03840	<b>HOLTZWIHR</b> Insertion de lignes électriques et téléphoniques rues Principale et du Clocher	62 072,00	20%	12 414,00
			Total	37 137,00